



COMBATTRE LA PAUVRETÉ
UNE OBLIGATION
NON UN GESTE CHARITABLE

10
DÉCEMBRE



EXPOSÉ GÉNÉRAL

PAUVRETÉ ET DROITS HUMAINS

Combattre la pauvreté : une obligation, non un geste charitable

La pauvreté est autant le produit que la cause des violations des droits de l'homme. C'est cette double caractéristique qui en fait l'obstacle le plus grave à la réalisation des droits fondamentaux. Le rapport entre droits de l'homme et pauvreté devrait sauter aux yeux : ceux qui se voient refuser leurs droits – par exemple, les victimes de discrimination ou de persécution – sont le plus souvent pauvres. En général, il leur est difficile, sinon impossible, d'entrer sur le marché du travail et ils ne disposent que d'un accès limité, voire inexistant aux services et ressources les plus élémentaires. Dans de nombreuses sociétés, les pauvres ne peuvent jouir de leurs droits à l'éducation, à la santé ou à un logement décent tout simplement parce qu'ils n'en ont pas les moyens. Et la pauvreté affecte tous les droits de l'homme : s'ils ont des revenus faibles, cela leur barre l'accès à l'éducation (un droit « économique et social »), ce qui limite leur participation à la vie publique (« un droit civil et politique ») et la capacité à peser sur les politiques qui les concernent.

Pourtant, on pense rarement à la pauvreté en termes de droits de l'homme. Elle est souvent perçue comme une situation tragique mais inévitable, dont sont responsables ceux qui la subissent. Ceux qui vivent dans le dénuement, qu'il s'agisse d'individus ou de pays, sont considérés au mieux comme malchanceux, au pire comme paresseux et peu méritants.

La réalité est bien différente. Beaucoup d'ingrédients interviennent dans la pauvreté, et la discrimination, l'accès inégal aux ressources et le rejet social et culturel en sont des caractéristiques constantes. Ces « facteurs »-là ont un autre nom : le déni des droits de l'homme et de la dignité humaine. Les gouvernements et ceux qui occupent une position d'autorité peuvent et doivent s'y attaquer. Ils s'y sont engagés en signant, à une majorité écrasante, une série de traités sur les droits de l'homme et ont promis tous ensemble d'éradiquer la pauvreté à jamais lorsqu'ils ont adhéré à la Déclaration du Millénaire et aux Objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi qu'au Document final du Sommet mondial de 2005. La lutte pour le respect des droits de l'homme – y compris la lutte contre la pauvreté – est un devoir, et non une simple aspiration.